



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

EPCI

Question écrite n° 120880

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la mise à disposition des moyens techniques par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à un autre EPCI. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions quant aux possibilités qui s'offrent à un EPCI, qui dispose de moyens techniques au bénéfice de son champ territorial d'action comme notamment le SPANC, de faire bénéficier par convention un autre EPCI desdits dispositifs techniques sans pour autant en prendre la compétence.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120880

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11483

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)